



Circulaire 6218

du 09/06/2017

**WBE - Personnel administratif**

**Appel aux candidats à une admission au stage à une fonction de recrutement du personnel administratif dans les établissements de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année scolaire 2017-2018 (article 37 du décret du 12 mai 2004).**

**Réseaux et niveaux concernés**

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
- libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé

**Type de circulaire**

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

**Période de validité**

- A partir du 09/06/2017

**Documents à renvoyer**

- Oui
- Date limite : 03 juillet 2017

**Mot-clé :**

Personnel administratif- Appel aux candidats à une à une admission au stage.

**Destinataires de la circulaire**

- Aux Chefs des établissements d'enseignement obligatoire et de promotion sociale organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Administrateur(trice)s des internats autonomes et des homes d'accueil de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Directeur(trice)s des Centres de dépaysement et de plein air de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Centre technique et pédagogique de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et des centres techniques de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Strée et de Gembloux ;
- Aux Directeur(trice)s des Centres psycho-médicaux sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**Pour information**

- Les organisations syndicales ;
- Le Service général de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

## Signataire

Ministre / Administration générale de l'Enseignement  
Administration : Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la  
Fédération Wallonie-Bruxelles  
Monsieur Jacques LEFEBVRE  
Directeur général

## Personnes de contact

Service ou Association : Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de la Carrière.

| Nom et prénom                             | Téléphone    | Email  |
|---|--------------|--|
| Les agents de la Direction de la Carrière | 02/413.20.29 | <a href="mailto:recrutement.enseignement@cfwb.be">recrutement.enseignement@cfwb.be</a> |

**Objet : Personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles - Appel aux candidats à une admission au stage à une fonction de recrutement du personnel administratif dans les établissements de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année scolaire 2017-2018 (article 37 du décret du 12 mai 2004).**

J'ai l'honneur de vous communiquer un exemplaire de l'appel publié au Moniteur belge de ce mois de juin 2017 contenant les instructions relatives à l'introduction des candidatures pour une admission au stage en qualité de membre du personnel administratif dans les établissements d'enseignement et les Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour l'année scolaire 2017-2018.

Je vous rappelle que cet appel ne concerne pas le recrutement de candidats en vue d'une admission au stage dans des emplois administratifs à pourvoir dans les Hautes Ecoles et dans les Ecoles Supérieures des Arts organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**Le dossier de candidature doit être envoyé, sous pli recommandé, le 03 juillet 2017, au plus tard, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :**

|   |
|---|
| <p>Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles<br/>Direction générale des Personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-<br/>Bruxelles<br/>Direction de la Carrière<br/>Bureau 3E347 - APPEL PA 2017<br/>Boulevard Léopold II, 44<br/>1080 BRUXELLES</p> |
|---|

Toute personne qui souhaite prendre contact avec la Direction générale des personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles au sujet des appels à candidatures est invitée à joindre celle-ci au numéro de téléphone 02/4132029 accessible du lundi au vendredi, de 9h à 16h.

Une adresse mail est également à disposition: [recrutement.enseignement@cfwb.be](mailto:recrutement.enseignement@cfwb.be).

Je vous invite dès à présent à veiller à la communication de la présente circulaire aux membres des personnels relevant de votre autorité, circulaire diffusée aussi sur le site « adm.cfwb.be » et accessible également via le site web de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'adresse « [www.wallonie-bruxelles-enseignement.be](http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be) ».

Je vous remercie de votre collaboration.

Le Directeur général,

Jacques LEFEBVRE

## MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

\* \* \*

### Appel aux candidats à une admission au stage à une fonction de recrutement dans les établissements de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année scolaire 2017-2018.

Le présent appel aux candidats porte sur l'admission au stage au cours de l'année scolaire 2017-2018 et est lancé conformément aux dispositions de l'article 37 du décret du 12 mai 2004 fixant le statut des membres du personnel administratif, du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française.

L'article 37 du décret du 12 mai 2004 précité prévoit que :

*«L'admission au stage à une fonction de recrutement ne peut avoir lieu qu'en cas de vacance d'emploi de la fonction à conférer. Un emploi vacant d'une fonction de recrutement ne peut être conféré par admission au stage que s'il n'a pas été conféré*

- *par réaffectation,*
- *par rappel provisoire à l'activité de service conformément aux dispositions applicables en la matière,*
- *s'il n'a pas été conféré par changement d'affectation ;*
- *ou complément de charge aux membres du personnel administratif nommés à titre définitif. »*

Les fonctions à conférer figurent dans le tableau repris ci-dessous.

| <b>CODE</b> | <b>FONCTION</b>   |
|-------------|---|
| 2963        | Commis  |
| 2966        | Rédacteur   |
| 2967        | Correspondant-comptable<br><b>Attention : Pour cette fonction, ne peuvent postuler que les membres du personnel qui occupent déjà à titre temporaire un emploi de correspondant-comptable (voir régime transitoire du décret du 30 avril 2009 concernant la comptabilité des écoles).</b> |
| 2969        | Comptable   |

#### **I. Conditions requises** (cf. article 39 du décret du 12 mai 2004 précité) :

Seuls les candidats qui remplissent les conditions suivantes peuvent être admis au stage :

- 1° Etre de conduite irréprochable ;
- 2° Jouir des droits civils et politiques ;
- 3° Etre porteur d'un titre requis en rapport avec la fonction à conférer tel que mentionné au point II du présent appel;
- 4° Satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique ;

5° Avoir introduit sa candidature dans la forme et le délai fixés par l'appel aux candidats;

6° Ne pas faire l'objet d'une suspension disciplinaire ou d'une mise en non-activité disciplinaire, de la démission disciplinaire ou de la révocation dans une fonction de membre du personnel administratif ;

7° Ne pas avoir fait l'objet, durant l'année scolaire ou académique précédant celle au cours de laquelle l'appel au stage est lancé, d'un rapport défavorable. L'absence de rapport est favorable à l'agent;

8° Ne pas avoir fait l'objet d'un licenciement pour faute grave.

Le membre du personnel administratif en congé de maternité, de maladie ou en incapacité de travail causée par un accident de travail peut être admis au stage.

**Pour la fonction de comptable**, le candidat doit être lauréat de l'épreuve de recrutement prévue aux articles 40 à 46 du décret du 12 mai 2004 précité.

Ils devront dès lors fournir **une attestation de réussite** des deux modules (module financier et module relationnel) La formation se terminant le 26 juin, le candidat pourra fournir cette attestation ultérieurement à sa candidature et devra être fournie à l'administration pour le 1<sup>er</sup> septembre 2018 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi).

A défaut, la candidature sera considérée comme non valable et le candidat ne pourra effectuer son stage.

## **II. Titres requis**

Les titres requis pour l'exercice des fonctions de recrutement sont repris ci-après (article 18 du décret du 12 mai 2004 précité) :

### **1. Commis :**

Un des titres énumérés ci-dessous :

- diplôme ou certificat de fin d'études de cours techniques secondaires inférieurs délivré par un établissement subventionné ou reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles;
- attestation de réussite d'une troisième année de l'enseignement secondaire délivrée dans un établissement créé, subventionné ou reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles;
- certificat équivalent délivré par un jury constitué par le Gouvernement.

### **2. Rédacteur:**

Un des titres énumérés ci-dessous :

- diplôme ou certificat de fin d'études d'une école secondaire supérieure délivré dans l'enseignement secondaire de plein exercice ou dans l'enseignement en alternance, ou de cours techniques secondaires supérieurs créés, subventionnés ou reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles;
- certificat équivalent délivré par un jury constitué par le Gouvernement;
- certificat délivré à la suite des épreuves préparatoires prévues aux lois coordonnées sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.

### 3. Comptable :

Au moins un titre du niveau supérieur du premier degré à orientation économique, commerciale, comptable ou en gestion, à savoir <sup>1</sup>:

#### Diplômes de l'enseignement supérieur universitaire :

##### 1<sup>er</sup> cycle :

- Candidat en sciences de gestion / Bachelier en sciences de gestion
- Candidat en sciences économiques / Bachelier en sciences économiques
- Candidat en sciences économiques et de gestion / Bachelier en sciences économiques et de gestion
- Candidat ingénieur de gestion / Bachelier ingénieur de gestion
- Candidat ingénieur commercial / Bachelier ingénieur commercial

##### 2<sup>ème</sup> cycle :

- Licencié/Maître en sciences de gestion / Master en sciences de gestion
- Licencié/Maître en sciences économiques / Master en sciences économiques
- Licencié en gestion de l'entreprise / Master en sciences de gestion
- Ingénieur de gestion / Master ingénieur de gestion
- Ingénieur commercial / Master-ingénieur commercial

#### Diplômes de l'enseignement supérieur non universitaire de plein exercice de type court :

- Gradué en comptabilité – administration / Bachelier en comptabilité – administration
- Gradué en comptabilité / Bachelier en comptabilité
- Gradué en marketing / Bachelier en marketing
- Gradué en commerce extérieur / Bachelier en commerce extérieur
- Gradué en commerce / Bachelier en commerce
- Gradué en management / Bachelier en management
- Gradué en marketing-management / Bachelier en marketing-management
- Gradué en sciences commerciales et administratives / Bachelier en sciences commerciales et administratives
- AESI - section Commerce
- AESI - section Sciences économiques et sciences économiques appliquées
- AESI- sous-section sciences économiques et sciences économiques appliquées
- Bachelier-AESI sous-section Sciences économiques et sciences économiques appliquées

#### Diplômes de l'enseignement supérieur non universitaire de plein exercice de type long :

- Candidat en Sciences commerciales / Bachelier en gestion de l'entreprise
- Candidat ingénieur commercial / Bachelier ingénieur commercial
- Licencié en sciences commerciales / Master en gestion de l'entreprise
- Ingénieur commercial
- Master - ingénieur commercial

#### Diplômes de l'enseignement supérieur de promotion sociale de type court:

---

<sup>1</sup> Annexe 1 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 mai 2009 fixant la liste des titres requis pour les fonctions d'éducateur économe et de secrétaire de direction dans les établissements d'enseignement libres subventionnés et officiels subventionnés et de comptable dans les établissements d'enseignement organisés par la Communauté française

- Gradué en comptabilité / Bachelier en comptabilité
- Gradué en marketing / Bachelier en marketing
- Gradué en marketing-management / Bachelier en marketing-management
- Gradué en management / Bachelier en management
- Gradué en gestion-marketing
- Gradué en commerce extérieur / Bachelier en commerce extérieur
- Gradué en commerce / Bachelier en commerce
- Gradué en sciences commerciales et administratives / Bachelier en sciences commerciales et administratives

#### 4. Correspondant – comptable :

Pour rappel, ne peuvent postuler que les membres du personnel qui occupent déjà à titre temporaire un emploi de correspondant-comptable

### III. Liste des emplois vacants :

#### ZONE 1 : BRUXELLES CAPITALE

Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

| HEURES    | DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT | LOCALITE             | FONCTION  |
|-----------|---------------------------------|----------------------|-----------|
| 38 HEURES | ATHÉNÉE ROYAL « JEAN ABSIL »    | ETTERBEEK            | RÉDACTEUR |
| 38 HEURES | ATHÉNÉE ROYAL                   | BRUXELLES 2          | COMPTABLE |
| 38 HEURES | ATHÉNÉE ROYAL « RIVE GAUCHE »   | LAEKEN               | COMPTABLE |
| 38 HEURES | ATHÉNÉE ROYAL « SERGE CREUZ »   | MOLENBEEK ST<br>JEAN | COMPTABLE |
| 38 HEURES | ATHÉNÉE ROYAL                   | EVERE                | COMPTABLE |

Etablissements d'enseignement de promotion sociale

| HEURES    | DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT                 | LOCALITE | FONCTION  |
|-----------|---|----------|-----------|
| 38 HEURES | INSTITUT D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION<br>SOCIALE | UCCLE    | COMPTABLE |

#### ZONE 2 : BRABANT WALLON

Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

| HEURES    | DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT | LOCALITE    | FONCTION                             |
|-----------|---------------------------------|-------------|--------------------------------------|
| 38 HEURES | ATHÉNÉE ROYAL                   | WATERLOO    | RÉDACTEUR                            |
| 20 HEURES | ÉCOLE FONDAMENTALE AUTONOME     | HAMME-MILLE | CORRESPONDANT<br>COMPTABLE/COMPTABLE |
| 10 HEURES | ÉCOLE FONDAMENTALE AUTONOME     | GENTINNES   | CORRESPONDANT<br>COMPTABLE/COMPTABLE |

|           |                              |                 |           |
|-----------|------------------------------|-----------------|-----------|
| 38 HEURES | ATHÉNÉE ROYAL « RIVA BELLA » | BRAINE L'ALLEUD | COMPTABLE |
| 38 HEURES | INTERNAT AUTONOME FOLON      | WAVRE           | COMPTABLE |
| 38 HEURES | INTERNAT AUTONOME            | NIVELLES        | COMPTABLE |

### ZONE 3 : HUY WAREMME

Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

| HEURES    | DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT  | LOCALITE | FONCTION  |
|-----------|----------------------------------|----------|-----------|
| 38 HEURES | ATHÉNÉE ROYAL "PRINCE BAUDOUIJN" | MARCHIN  | COMPTABLE |
| 38 HEURES | ATHÉNÉE ROYAL                    | OUFFET   | COMPTABLE |

### ZONE 4: LIEGE

Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

| HEURES    | DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT  | LOCALITE         | FONCTION                             |
|-----------|--|------------------|--------------------------------------|
| 12 HEURES | ÉCOLE FONDAMENTALE AUTONOME D'EBEN-EMAEL   | BASSENGE         | CORRESPONDANT<br>COMPTABLE/COMPTABLE |
| 38 HEURES | ÉCOLE D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ<br>PRIMAIRE ET SECONDAIRE « HENRI RIKIR"<br>MILMORT              | HERSTAL          | CORRESPONDANT<br>COMPTABLE/COMPTABLE |
| 38 HEURES | ATHÉNÉE ROYAL  | VISÉ             | COMPTABLE                            |
| 38 HEURES | HOME D'ACCUEIL PERMANENT   | COMBLAIN-AU-PONT | COMPTABLE                            |
| 38 HEURES | HOME D'ACCUEIL PERMANENT - MILMORT   | HERSTAL          | COMPTABLE                            |
| 38 HEURES | INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE<br>PRIMAIRE ET SECONDAIRE « ETIENNE<br>MEYLAERS » - GRIVEGNEE | LIÈGE            | COMPTABLE                            |
| 38 HEURES | ATHÉNÉE ROYAL  | AYWAILLE         | COMPTABLE                            |

### ZONE 5 : VERVIERS

Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

| HEURES    | DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT                        | LOCALITE    | FONCTION  |
|-----------|--|-------------|-----------|
| 38 HEURES | ATHÉNÉE ROYAL  | WELKENRAEDT | COMMIS    |
| 38 HEURES | INTERNAT AUTONOME POUR JEUNES GENS "LE<br>BRITANNIQUE" | SPA         | COMPTABLE |
| 38 HEURES | ATHÉNÉE ROYAL  | WELKENRAEDT | COMPTABLE |



Centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S)

| HEURES    | DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT | LOCALITE | FONCTION |
|-----------|---------------------------------|----------|----------|
| 38 HEURES | C.P.M.S                         | SPA      | COMMIS   |

**ZONE 6 : NAMUR**

Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

| HEURES    | DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT   | LOCALITE            | FONCTION                             |
|-----------|---|---------------------|--------------------------------------|
| 2 HEURES  | ECOLE FONDAMENTALE AUTONOME   | GESVES              | CORRESPONDANT<br>COMPTABLE/COMPTABLE |
| 8 HEURES  | ECOLE FONDAMENTALE AUTONOME   | FALISOLLE           | CORRESPONDANT<br>COMPTABLE/COMPTABLE |
| 2 HEURES  | ECOLE FONDAMENTALE AUTONOME   | SPY                 | CORRESPONDANT<br>COMPTABLE/COMPTABLE |
| 20 HEURES | ECOLE FONDAMENTALE AUTONOME   | MOUSTIER-SUR-SAMBRE | CORRESPONDANT<br>COMPTABLE/COMPTABLE |
| 28 HEURES | ECOLE FONDAMENTALE AUTONOME   | EGHEZEE             | CORRESPONDANT<br>COMPTABLE/COMPTABLE |
| 38 HEURES | ECOLE FONDAMENTALE AUTONOME   | VEDRIN              | CORRESPONDANT<br>COMPTABLE/COMPTABLE |
| 38 HEURES | ATHÉNÉE ROYAL   | GEMBOUX             | COMPTABLE                            |
| 38 HEURES | INTERNAT AUTONOME POUR JEUNES FILLES<br>« DOMAINE DE HAUTE ANHAIVE »                  | JAMBES              | COMPTABLE                            |
| 38 HEURES | INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ<br>PRIMAIRE ET SECONDAIRE « MARIETTE<br>DELAHAUT » | JAMBES              | COMPTABLE                            |
| 38 HEURES | ATHÉNÉE ROYAL   | JEMEPPE-SUR-SAMBRE  | COMPTABLE                            |
| 38 HEURES | INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTÉ<br>FRANÇAISE                                      | DINANT              | COMPTABLE                            |
| 38 HEURES | ATHÉNÉE ROYAL   | BEAURAING           | COMPTABLE                            |
| 38 HEURES | INTERNAT AUTONOME DE LA COMMUNAUTÉ<br>FRANÇAISE                                       | ANDENNE             | COMPTABLE                            |

**ZONE 7 : LUXEMBOURG**

Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

| HEURES    | DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT                     | LOCALITE | FONCTION                             |
|-----------|---|----------|--------------------------------------|
| 20 HEURES | ÉCOLE FONDAMENTALE AUTONOME                         | HALANZY  | CORRESPONDANT<br>COMPTABLE/COMPTABLE |
| 18 HEURES | ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT<br>SPECIALISE PRIMAIRE | MARLOIE  | CORRESPONDANT<br>COMPTABLE/COMPTABLE |

|           |   |             |                                      |
|-----------|---|-------------|--------------------------------------|
| 28 HEURES | ÉCOLE FONDAMENTALE AUTONOME                                     | MUSSON      | CORRESPONDANT<br>COMPTABLE/COMPTABLE |
| 20 HEURES | ÉCOLE FONDAMENTALE AUTONOME                                     | WELLIN      | CORRESPONDANT<br>COMPTABLE/COMPTABLE |
| 12 HEURES | ÉCOLE FONDAMENTALE AUTONOME                                     | MARBEHAN    | CORRESPONDANT<br>COMPTABLE/COMPTABLE |
| 20 HEURES | ÉCOLE FONDAMENTALE AUTONOME                                     | LIBIN       | CORRESPONDANT<br>COMPTABLE/COMPTABLE |
| 28 HEURES | ÉCOLE FONDAMENTALE AUTONOME                                     | FLORENVILLE | CORRESPONDANT<br>COMPTABLE/COMPTABLE |
| 1 HEURES  | ÉCOLE FONDAMENTALE AUTONOME                                     | MESSANCY    | CORRESPONDANT<br>COMPTABLE/COMPTABLE |
| 28 HEURES | ÉCOLE FONDAMENTALE AUTONOME                                     | HABAY       | CORRESPONDANT<br>COMPTABLE/COMPTABLE |
| 38 HEURES | ATHENEE ROYAL   | NEUFCHATEAU | COMPTABLE                            |
| 38 HEURES | INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE<br>FRANCAISE ETIENNE LENOIR | ARLON       | COMPTABLE                            |
| 38 HEURES | INTERNAT AUTONOME   | VIRTON      | COMPTABLE                            |
| 38 HEURES | ATHENEE ROYAL   | BASTOGNE    | COMPTABLE                            |
| 38 HEURES | ATHENEE ROYAL   | ARLON       | COMPTABLE                            |
| 38 HEURES | ATHENEE ROYAL   | IZEL        | COMPTABLE                            |

Centres de dépaysement et de plein air

| HEURES    | DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT       | LOCALITE     | FONCTION  |
|-----------|---------------------------------------|--------------|-----------|
| 38 HEURES | CENTRE DE DEPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR | SAINT-HUBERT | COMPTABLE |
| 19 HEURES | CENTRE DE DEPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR | WELLIN       | COMPTABLE |

**ZONE 9 : HAINAUT CENTRE**

Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial,  
technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

| HEURES    | DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT | LOCALITE | FONCTION  |
|-----------|---------------------------------|----------|-----------|
| 38 HEURES | ECOLE INTERNATIONALE DU SHAPE   | MONS     | COMPTABLE |

Centre technique et pédagogique

| HEURES    | DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT | LOCALITE  | FONCTION |
|-----------|---------------------------------|-----------|----------|
| 38 HEURES | CENTRE TECHNIQUE ET PEDAGOGIQUE | FRAMERIES | COMMIS   |

## ZONE 10 HAINAUT SUD

Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

| HEURES    | DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT | LOCALITE      | FONCTION  |
|-----------|---------------------------------|---------------|-----------|
| 38 HEURES | ATHENEE ROYAL                   | COUVIN        | COMPTABLE |
| 38 HEURES | ATHENEE ROYAL                   | PHILIPPEVILLE | COMPTABLE |

#### **IV. Introduction des candidatures.**

Les membres du personnel intéressés doivent adresser leur candidature sous pli recommandé à la poste, pour le 3 juillet 2017 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

|  |
|--|
| Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles<br>Direction générale des Personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-<br>Bruxelles<br>Direction de la Carrière<br>Bureau 3E347 - APPEL PA 2017<br>Boulevard Léopold II, 44<br>1080 BRUXELLES |
|--|

Le dossier de candidature comportera les documents suivants :

- La demande de stage dûment complétée : voir annexe du présent document ;
- Un extrait du casier judiciaire (**modèle 2**) ;

Vu les délais d'attente de plusieurs jours – voire de plusieurs semaines – parfois demandés par certaines autorités communales pour délivrer un extrait de casier judiciaire, il apparaît nécessaire de le commander et d'aller retirer celui-ci **sans attendre** auprès des autorités compétentes. Dès cette année, **cet extrait de casier judiciaire devra obligatoirement être joint aux actes de candidatures, sans possibilité de régularisation ultérieure**, ceci afin d'assurer un traitement plus rapide de ces dernières.

- une copie du (des) diplôme(s) ou brevet(s) ou certificat(s) requis.
- L'attestation de réussite des deux modules (financier et relationnel) pour les comptables. Cette attestation est à fournir pour le 1<sup>er</sup> septembre 2017 au plus tard.

